



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Demande d'adaptation des règles de la carte scolaire aux classes sportives

Question orale n° 63

Texte de la question

Mme Marie Récalde attire l'attention de M. le ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur les difficultés d'accès aux classes sportives pour de nombreux jeunes et sur l'incertitude liée à la généralisation des deux heures de sport supplémentaire au collège. L'héritage des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 suscite un espoir fort au sein des associations sportives et du système éducatif et toute la société partage l'ambition de voir le sport devenir un levier de cohésion sociale et d'épanouissement des jeunes. Il est crucial d'investir massivement dans cette nouvelle génération de sportifs, en permettant d'inculquer les valeurs de respect, de sens de l'effort et de civisme. Or pour ce faire, les institutions éducatives doivent être en mesure de s'adapter. Ainsi, de nombreux acteurs locaux, tels que le club de natation d'Eysines et le Sport athlétique méridional (SAM), s'inquiètent des conséquences d'une application stricte de la carte scolaire, qui restreint l'accès aux classes sportives pour de nombreux jeunes motivés. Cette rigidité administrative compromet la pérennité de ces clubs et de diverses initiatives pédagogiques. C'est pourquoi Mme la députée interroge M. le ministre sur la possibilité d'adapter la flexibilité des règles de carte scolaire pour les classes sportives, afin de permettre le maintien d'un accès égal au sport pour tous les élèves. L'annonce de la généralisation des deux heures de sport supplémentaires au collège avait recueilli le soutien de tout le secteur sportif, qui y voit un moyen efficace de réduction des inégalités d'accès au sport entre les élèves. L'abandon de cette mesure inquiète donc et questionne sur la réelle détermination du Gouvernement à mettre en place une politique sportive d'envergure.

Texte de la réponse

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE CHEZ LES JEUNES

M. le président . La parole est à Mme Marie Récalde, pour exposer sa question, no 63, relative au développement de la pratique sportive chez les jeunes.

Mme Marie Récalde . Monsieur le ministre délégué, je souhaite appeler votre attention sur les difficultés d'accès aux classes sportives que connaissent de nombreux jeunes, notamment dans ma circonscription de la Gironde, à Mérignac et au Haillan, et sur l'incertitude qui entoure la généralisation des deux heures de sport supplémentaires au collège.

Vous le savez, l'héritage des Jeux olympiques de Paris 2024 suscite un espoir fort au sein des associations sportives et du système éducatif, et toute notre société partage l'ambition de voir le sport devenir un levier de cohésion sociale et d'épanouissement des jeunes. Ces jeux ont suscité de nombreuses vocations chez des jeunes en club, qui ont compris qu'il était possible de devenir un champion olympique. Il paraît donc crucial d'investir massivement dans cette nouvelle génération de sportifs et de lui inculquer les valeurs de respect, de sens de l'effort et de civisme.

Si nous voulons que la France envoie aux prochains Jeux olympiques une nouvelle génération de champions, il

faut que nous investissions dans notre jeunesse et que nos institutions éducatives s'adaptent. Or de nombreux acteurs locaux, comme le Sport Athlétique Méridional, d'où est issu notre champion olympique de cécifoot, Frédéric Villeroux, s'inquiètent des conséquences d'une application stricte de la carte scolaire, qui empêche de nombreux jeunes d'accéder aux classes sportives, alors même qu'ils sont très motivés.

Avec la section gymnastique du collège Gisèle-Halimi de Méridon, comme avec la section football, masculin et féminin, du Haillan, depuis 1998, de nombreuses collaborations ont lieu, en particulier dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui ont permis de concilier études et sport de haut niveau. Or une certaine rigidité administrative compromet aujourd'hui la pérennité de ces clubs et de diverses initiatives pédagogiques, qui ont pourtant fait leurs preuves. Afin de maintenir un égal accès au sport pour tous les élèves, envisagez-vous d'adapter et de rendre plus flexibles les règles de la carte scolaire pour les classes sportives ?

Par ailleurs, l'annonce de la généralisation des deux heures de sport supplémentaires au collège avait recueilli le soutien de tout le secteur sportif, qui y voit un moyen efficace de réduction des inégalités d'accès au sport entre les élèves. Par conséquent, l'abandon de cette mesure inquiète et fait douter de la détermination du gouvernement à mener une politique sportive d'envergure. Pouvez-vous nous rassurer en précisant les objectifs concrets du gouvernement à ce sujet ?

M. le président . La parole est à M. le ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel.

M. Alexandre Portier, *ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel* . Je tiens à vous rassurer : le dispositif des deux heures de sport supplémentaires au collège n'est pas abandonné. Deux ans après son lancement, le ministère a constaté que son déploiement rencontrait certaines difficultés et qu'il n'atteignait pas sa cible, puisque seuls 414 collèges s'y étaient engagés. Comme l'a annoncé la ministre Anne Genetet, il a été décidé de repenser les modalités de mise en œuvre de ce dispositif et de le recentrer sur les jeunes les plus éloignés de la pratique sportive. Dès cette année, donc, deux heures de sport supplémentaires seront dispensées dans les 1 097 collèges classés en zone d'éducation prioritaire, avec des modalités de mise en œuvre simplifiées pour les chefs d'établissement.

Concernant les classes sportives, il est important de rappeler que celles-ci font partie de l'offre pédagogique d'un établissement, au même titre que les langues ou les options artistiques. Ces options n'ont pas vocation à modifier ou à permettre de contourner la carte scolaire. Les DASEN (directeurs académiques des services de l'éducation nationale) peuvent néanmoins affecter des élèves hors secteur dans ces classes, uniquement en cas de places vacantes pour respecter les capacités d'accueil des établissements et ne pas rompre l'équilibre de répartition des élèves sur le territoire.

Je peux vous assurer que le gouvernement reste pleinement mobilisé pour permettre à tous les jeunes d'accéder à une offre de pratique physique et sportive la plus riche possible. J'ajoute que c'est un facteur d'attractivité pour beaucoup d'établissements, notamment le lycée professionnel, sur lequel j'interviens en particulier. C'est aussi un enjeu de santé publique et le ministère de l'éducation nationale s'attache, à cet égard, à faire vivre l'héritage des Jeux olympiques de Paris 2024.

M. le président . La parole est à Mme Marie Récalde.

Mme Marie Récalde . Me voilà rassurée en ce qui concerne les deux heures de sport supplémentaires. J'espère que les enseignants seront en nombre suffisant pour les assurer, car c'est effectivement un enjeu de santé publique.

S'agissant des classes sport-études, vous savez bien, monsieur le ministre délégué, que lorsqu'on demande à entrer dans l'une de ces classes, c'est que l'on fait déjà du sport depuis de nombreuses années. Cela s'inscrit dans un parcours, et les Jeux olympiques ont montré toute l'importance de tels parcours.

D'où l'importance d'examiner avec attention ces demandes de dérogation. Ayant été élue d'une commune, chargée de l'éducation, je souhaite comme vous prévenir les contournements de la carte scolaire, mais s'agissant de cette classe sportive en particulier, seize enfants risquent d'être empêchés de poursuivre leur cursus de gymnastique. Il est dans l'intérêt du pays d'offrir à ces jeunes un espoir de réussite par le sport, de garantir l'égalité, *a fortiori* dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Récalde](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 63

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2024](#)

Réponse publiée le : 19 décembre 2024, page 7379

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 novembre 2024](#)